



Commune de SERVERETTE

PROCES VERBAL

Le vendredi 20 mars 2026, à 21h15, l'Assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Séverine Cornut, Maire.

Présents : Aurélie Baffie, Francis Bastide, Marie-Line Bernard, Daniel Chauvet, Séverine Cornut, Anna Floury, Nadine Gély, Odile Martel, Pierre Peyratout, Jean Rouvière, Jean-Christophe Vernhet.

Madame le Maire déclare que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie Baffie est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Vote des indemnités du Maire et des Adjoint*s
- *Délégations du Conseil Municipal au Maire*
- *Désignations des délégués*
- *Travaux ONF 2026*
- *Demande de subvention captage de la Mézère*

Questions diverses :

- *Arrêtés des délégations des Adjoint*s
- *Réflexion sur les amendes de police*
- *Commémoration du 19 Mars*
- *Règlement du Conseil Municipal*

Délibérations du Conseil :

N° DE_2026_014 Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Madame le Maire explique que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ces membres, sont fixées par délibération ; à l'exception du Maire, qui perçoit de droit et sans débat, une indemnité de fonction au taux maximal, sauf demande expresse de l'élu.

Madame le Maire demande à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi soit de 21.80% à 18% de l'indice brut 1027.

Madame le Maire propose pour chacun des Adjoints, un taux à 5%.

Les crédits budgétaires au versement de ces indemnités seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'adopter les taux d'indemnités proposés pour le Maire et les Adjoints.

N° DE_2026_015 Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour la durée du présent mandat, attribue un certains nombres de délégations à Madame le Maire, qui s'engage à en faire un retour en séance lorsqu'elle les utilisera.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver ces délégations.

Désignations des délégués

Madame le Maire rappelle que suite aux élections municipales, les délégués sont à renouveler auprès de différents organismes et partenaires :

***N° DE_2026_016 Désignation des représentants pour siéger à la Communauté de Communes**

Titulaire : Séverine CORNUT, Maire

Suppléante : Aurélie BAFFIE, 1^{ère} Adjointe

***N° DE_2026_017 Désignation d'un représentant à Lozère Ingénierie**

Pierre PEYRATOUT, Conseiller municipal

***N° DE_2026_018 Désignation de deux délégués au SDEE Lozère**

Séverine CORNUT, Maire

Daniel CHAUVET, 2^{ème} Adjoint

***N° DE_2026_019 Désignation des représentants de la commune de Serverette à l'assemblée spéciale du Syndicat mixte AGEDI**

Titulaire : Odile MARTEL, Conseillère municipale

Suppléant : Francis BASTIDE, Conseiller municipal

***N° DE_2026_020 Désignation des représentants au Syndicat mixte Lozère Numérique**

Titulaire : Jean-Christophe VERNHET, Conseiller municipal

Suppléante : Nadine GELY, Conseillère municipale

***N° DE_2026_021 Désignation du Correspondant tempête**

En cas d'aléas climatique, il sera le relais entre la commune et ENEDIS.

Marie-Line BERNARD, 3^{ème} Adjointe

N° DE_2026_022 Travaux ONF 2026

Mme le Maire présente au Conseil le programme des travaux d'entretien et d'infrastructures prévus par l'ONF pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve la nécessité de ce programme et choisit de réaliser ces travaux en interne, par l'agent communal.

N° DE_2026_023 Demande de subvention concernant l'opération foncière et les travaux pour la ressource en eau potable captage de la Mézère

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la régularisation administrative du captage de la Mézère et à l'arrêté préfectoral permettant de poursuivre l'exploitation de cette prise d'eau en nappe d'accompagnement, la commune souhaite continuer à préserver cette ressource et à améliorer son utilisation.

Madame le maire rappelle la procédure de mise en conformité des captages d'eau potable. Elle présente le plan de financement et indique qu'il y a lieu de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département de la Lozère pour poursuivre la prochaine étape de la procédure : les opérations foncières ainsi que les travaux et les équipements de protection pour le captage de la Mézère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces travaux pour un montant estimatif de 36 206.08 € H.T.
- Sollicite l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département de la Lozère pour obtenir un subventionnement de ce projet,
- Approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h10.

Le Secrétaire
Aurélié BAFFIE



Le Maire
Séverine CORNUT



